

# SNES – Conseil National des 13 et 14 septembre 2016

## Texte Général

### Situation générale

Les attentats de l'été ont donné lieu à des polémiques indignes de la part d'élus de droite, une instrumentalisation des faits visant à attiser les peurs, stigmatiser toute une partie de la population française, faire, au nom de la laïcité, de la religion musulmane l'ennemi principal. Le discours gouvernemental notamment celui du Premier ministre, les atteintes aux libertés, ont renforcé un climat anxieux et d'ores et déjà contribué au développement de thématiques centrées sur l'identité, la sécurité, l'autorité. Il est à craindre que la campagne présidentielle ne soit centrée sur ces sujets, faisant passer au second plan les questions économiques et sociales qui restent la préoccupation première des Français.

La situation reste en effet difficile en France sur le plan économique et social : le chômage demeure élevé, les écarts de revenus croissants, les perspectives de redressement faibles. Dans une note publiée par les économistes de l'OFCE sur le bilan du quinquennat sont pointées les effets des mesures d'austérité sur la croissance. La baisse de la dépense publique, le coût des mesures en faveur des entreprises non accompagnée d'exigence de contreparties sur l'emploi, les choix fiscaux, ont appauvri les ménages sans garantir une hausse de la croissance future.

Dans ce contexte, le mouvement syndical devra travailler avec d'autres forces à mettre au cœur des débats la question sociale, celle de la conduite des politiques européennes, de la réduction des inégalités. La journée interprofessionnelle du 15 septembre contre la loi Travail et pour l'émergence de nouveaux droits pour les salariés est une étape qui devra trouver des suites.

Dans l'Éducation, la rentrée scolaire est marquée par une montée des effectifs des classes, particulièrement en lycée, une mise en place de la réforme du collège chaotique, entre désorganisation et inquiétudes, en dépit des luttes des collègues pour en atténuer les effets les plus néfastes. En contrepoint du discours lénifiant de la Ministre acharnée à expliquer que tout va bien, le SNES-FSU continuera, après la grève du 8, à rassembler toutes les informations sur la réalité des établissements et à les faire connaître. Dans le cadre de la campagne des présidentielles, le SNES-FSU devra rapidement prendre toutes les initiatives nécessaires pour porter son projet éducatif, convaincre du besoin de l'investissement éducatif face aux projets des candidats de droite qui pratiquent la surenchère en termes de suppressions de postes et d'attaques contre les fonctionnaires.

### Revalorisation des salaires et des carrières

Dans le cadre des discussions ouvertes le 1er juin dernier, le ministère de l'Éducation nationale met en œuvre une transposition des mesures issues du cycle Fonction publique « PPCR » à l'ensemble des corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation des personnels du 2nd degré.

La nouvelle carrière et les nouvelles grilles indiciaires proposées par le ministère constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale permettant le rattrapage des pertes subies, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré.

Le projet ministériel est aussi entaché d'insuffisances, dont le SNES-FSU exige qu'elles soient revues :

- cette revalorisation, insuffisante notamment en début de carrière, ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions ;

- l'avancement à rythme unique dans la classe normale est toujours refusé, même si les deux moments « d'accélération » induisent une différenciation mesurée. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade.

L'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème national) et le volume des promotions. Le SNES-FSU revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11e échelon depuis plus de 3 ans.

L'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés pèse sur l'ensemble. Seul un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une réelle revalorisation des fins de carrière des professeurs agrégés.

La création d'un nouveau débouché de carrière (classe exceptionnelle) répond en partie à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Il pourra permettre aux professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN d'accéder à la hors-échelle A (indices 890 à 972) et aux professeurs agrégés d'accéder à la hors-échelle B (ind. 972 à 1067). Mais les volumes et les modalités d'accès prévues à cette classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.

Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès réellement ouvert à tous.

Enfin, nous attendons encore de savoir quelles garanties, notamment statutaires, peuvent être données pour le respect

des étapes du calendrier au-delà de 2017.

Concernant les autres corps ou grilles de rémunération, le CN réaffirme d'une part le maintien d'une échelle de rémunération spécifique pour les professeurs bi-admissibles et d'autre part la revendication d'intégration de tous les AE dans le corps des professeurs certifiés avec reconstitution de carrière. Concernant les professeurs de chaires supérieures, le SNES-FSU exige l'amélioration, dans les mêmes délais que pour les professeurs du second degré, de leur carrière et de leur grille de rémunération par la transposition des dispositions prises pour les professeurs agrégés avec ouverture d'un débouché de carrière sur la HEB.

Le SNES-FSU participe aux discussions avec le ministère sur la base de ses mandats, tels qu'adoptés par le congrès de Grenoble. Il œuvre, avec l'ensemble des personnels et leurs syndicats respectifs, à la construction du rapport de force nécessaire pour imposer une revalorisation ambitieuse des carrières et des salaires des personnels du second degré. À l'instar de la refondation des ORS en 2014, la refonte des carrières sera structurante pour nos professions. Il convient donc de continuer à construire le rapport de force qui permettra à la profession d'enregistrer les acquis obtenus en vue de les consolider pour assurer au mieux l'après 2017 et de tracer les voies permettant de les faire fructifier pour aller plus loin.

### **Évaluation des personnels**

En lien avec les modifications à venir sur la progression de carrière, le ministère revoit les finalités de l'évaluation des personnels, afin de « *mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier* ». Il revoit aussi les modalités d'évaluation, la faisant se dérouler lors de quatre « *rendez-vous de carrière* ».

**Le système actuel d'évaluation** des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation est insatisfaisant et inadapté, relevant davantage du jugement que du conseil. Il poursuit deux objectifs inconciliables : l'amélioration des pratiques professionnelles d'un côté et la gestion différenciée des carrières de l'autre. Peu et mal cadré, il conduit à des pratiques et des délais d'évaluation très différents le rendant inéquitable et souvent infantilisant. Les critères retenus pour l'évaluation lors des inspections ne sont ni explicites ni transparents. Enfin, l'évaluation pédagogique n'est susceptible d'aucune possibilité d'appel, ce qui en renforce le caractère arbitraire.

Ce système comporte toutefois quelques garanties : pour les professeurs, la double évaluation avec prépondérance de l'évaluation pédagogique correspond à notre volonté d'être évalués sur ce que nous considérons comme le « cœur du métier » ; l'encadrement des notations (par les grilles de référence) laisse une faible marge de manœuvre à l'évaluation administrative et permet de contester certaines pratiques d'inspections existe enfin la possibilité de contestation de la seule évaluation administrative devant une commission paritaire.

Il est donc nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation, sans recul sur ces garanties et en en conquérant de nouvelles, dans la mesure où l'évaluation restera connectée à l'avancement. Notre objectif est d'en faire un outil qui concourt à l'amélioration du service public d'éducation par le conseil et l'amélioration de la qualité du travail des personnels et non pas un outil de tri permettant à la hiérarchie de proximité de choisir 30 % de bénéficiaires pour « *l'accélération de carrière* » tout en pesant sur l'ensemble de la profession à travers le contrôle des pratiques professionnelles.

Le SNES rappelle sa revendication d'une « *évaluation pédagogique [qui] repose sur l'observation, le conseil et l'échange dans une dynamique de formation continue.* »

**Pour le SNES, les objectifs et les principes fixés** doivent impérativement être corrélés à la mise en place d'une formation continue accessible et de qualité, qui permette de répondre aux besoins des personnels et des équipes. Le SNES-FSU exige une augmentation des contingents de formation continue et la réorientation de ces contingents vers des formations qui ne se limitent pas à l'accompagnement des réformes ni aux orientations et besoins institutionnels. En outre, la séparation entre les dispositifs d'accompagnement et les rendez-vous de carrière doit être effective, au risque sinon de fausser la nécessaire relation de confiance que le SNES-FSU appelle de ses vœux et qui doit s'installer entre les professeurs et l'inspection lors des propositions de mise en place d'accompagnement ou lors des demandes émanant des professeurs.

**Dans les discussions en cours**, le SNES-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management. Il rappelle sa revendication d'une double évaluation pour tous les personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation portant principalement sur le cœur du métier.

**Le bilan professionnel** qui est proposé par le ministère a une double finalité qui ne permet pas d'en garantir la sincérité : accompagner et discriminer. Le SNES-FSU refuse la production d'un tel document par les personnels, car il pourrait se retourner contre les collègues, être utilisé pour faire pression sur les personnels, conduirait inévitablement à survaloriser les activités périphériques au métier et constituerait une charge de travail supplémentaire.

A la place de ce bilan professionnel, le SNES-FSU demande un document permettant de cadrer nationalement les objectifs et attendus des inspections et entretiens.

**La grille d'évaluation** proposée distingue les attendus relevant de l'évaluation par l'IPR de ceux relevant de l'évaluation par le chef d'établissement, et de ceux relevant enfin d'une évaluation effectuée par les deux. La reprise de certains items du référentiel de compétence de 2013 permet d'éclairer certains attendus, mais d'autres items doivent être impérativement revus. En particulier, toute référence à l'évaluation des pratiques pédagogiques par le chef d'établissement doit être supprimée. Enfin, le nombre d'items attribués en commun aux deux évaluateurs primaires doit être réduit à deux afin de conserver l'équilibre d'une évaluation pédagogique prépondérante faite par l'IPR : c'est le sens de nos mandats. Chaque avis doit être barémé afin de mieux objectiver l'avis final et la progression de carrière.

Le SNES-FSU acte positivement la possibilité d'appel en CAP sur l'ensemble de l'appréciation formulée par l'évaluateur statutaire (et non plus seulement à la note administrative, comme actuellement) et donc, de fait, à l'examen de l'ensemble des avis primaires figurant dans la grille d'évaluation.

Le SNES-FSU sera vigilant, en particulier, à ce que la gestion des agrégés reste nationale et à ce que la transposition du dispositif aux corps d'éducation et d'orientation et aux professeurs documentalistes garantisse une double évaluation qui prenne en compte la réalité de leur métier.

Pour les CPE, les COPsy et les professeurs documentalistes, le SNES-FSU rappelle son exigence d'une inspection spécifique issue du corps ou de la discipline.

### **Fonction Publique**

Concernant la Fonction publique, la FSU devra prendre des initiatives pour défendre le statut et expliquer le rôle des agents dans la réponse aux besoins de la population et leur action en faveur de la cohésion sociale. La manière dont s'engage ce débat aujourd'hui, en particulier parmi les candidats de la primaire des Républicains, fait craindre au contraire une surenchère anti-fonctionnaires qu'il faut combattre dès maintenant. Une lettre aux agents sera rédigée rapidement pour rappeler les grands axes des interventions de la FSU et appeler à la mobilisation, et une action de type meeting-colloque sera organisée avant les élections. Des initiatives intersyndicales devront également être prises.

La FSU continue de demander un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies en raison du gel de la valeur du point d'indice et de l'augmentation des retenues pour pension, la Ministre de la Fonction Publique a opposé à cette demande un refus de tenir un nouveau rendez-vous salarial avant les élections de mai-juin prochain.

Un compte personnel de formation devrait voir le jour pour les fonctionnaires, les discussions sur son contenu exact sont encore en cours. Les interventions de la FSU ont permis de faire en sorte qu'il s'agisse bien d'un droit nouveau qui vienne en plus des autres dispositifs de formation continue dont nous continuons à demander l'amélioration sensible.

Sur la question du référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans la Fonction publique d'État, la FSU s'oppose à certaines préconisations formulées par la DGAFP dans sa circulaire du 27 juin. Elle défend notamment, dans le cahier des charges du MENESR le principe d'un opérateur unique et un couplage intégral des risques santé et prévoyance incluant le risque de perte d'autonomie. Elle est à l'initiative d'un travail intersyndical pour peser sur la rédaction du cahier des charges du MENESR. Elle pèsera par ailleurs pour que les organisations syndicales représentatives soient associées à l'étude des offres, comme le permet la loi.

### **Conditions de rentrée**

Cette rentrée s'est préparée dans le second degré public avec une dotation de 2 805 moyens d'enseignement supplémentaires (aucun CPE, aucun COPsy) pour, à la fois mettre en œuvre la réforme du collège (4 000 emplois annoncés sur deux ans) et accueillir 43 000 élèves supplémentaires en lycée général et technologique. Le ministère n'a toujours pas fait savoir quelle part de ces moyens a été prévue pour le collège et quelle part pour accueillir les lycéens supplémentaires. Les recteurs ont dans de nombreux cas doté les collèges de telle sorte que la réforme n'apparaisse pas trop destructrice en permettant par exemple le maintien de classes bilingues. Mais cela n'a pas été partout le cas. Partout les effectifs en lycée sont en hausse, les classes à 35 deviennent la norme.

D'après la DEPP, la hausse attendue de 53 500 élèves dans l'ensemble du second degré pourrait être seulement de 44 500 (si le comportement des recalés ne change pas) ou de 78 000 élèves si tous les recalés choisissent de se réinscrire.

Concernant les moyens de surveillance : leur répartition entre les académies n'a pas été publiée et le mystère sur la hauteur des moyens supplémentaires reste entier : annonce ministérielle de 2 150 emplois supplémentaires pour les REP pour un financement de seulement 1 000 emplois supplémentaires au budget.

Dans le même temps le recours aux jeunes volontaires en service civique se multiplie. Ces volontaires sont très souvent appelés à exercer des tâches en substitution de celles exercées par les personnels trop peu nombreux (AED,

CPE, profs doc...). Cette rentrée est aussi marquée par la crise du recrutement qui perdure, notamment dans certaines disciplines où nombre de postes étaient vacants en juillet à l'issue du mouvement des titulaires et où en septembre plus aucun TZR n'est disponible pour assurer les premiers remplacements de l'année. Après l'échec annoncé du dispositif EAP 1, le dispositif EAP 2 s'annonce encore plus inopérant.

Chaque année depuis 2013, un nombre important des emplois prévus au budget ne sont pas consommés faute de recruter suffisamment de nouveaux enseignants. Dans ce contexte, la question de savoir si les 54 000 emplois promis sur le quinquennat seront effectivement créés apparaît secondaire, même si nous devons faire la clarté sur la communication ministérielle qui, d'approximations en silences, laisse entendre que l'objectif sera atteint et ne traite pas le sujet majeur de la crise du recrutement. Relancer une campagne forte sur ce sujet : ce n'est pas en précarisant toujours plus la jeunesse que l'on réglera la crise du recrutement.

Les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 11 662 emplois nouveaux pour les enseignements scolaire, agricole et supérieur pour soi-disant atteindre l'objectif des 60 000... Ce chiffre ne sera atteint que si les emplois d'AED sont intégrés dans les comptes (ce que n'a jamais fait Bercy jusqu'alors) ainsi que les 2 000 emplois d'« étudiants stagiaires Master 2 » supprimés en 2013 (le ministère compte tout dans son dossier de presse de rentrée par ex).

### **Sécurité des établissements**

Le niveau d'« alerte attentat » en Île de France et dans les Alpes Maritimes et la « vigilance renforcée » dans les autres régions prévoient l'organisation de trois exercices de sécurité d'ici Les vacances d'automne et l'accueil à l'entrée des établissements par un adulte. Le contrôle visuel des sacs peut être effectué comme celui, systématique, de l'identité des personnes étrangères à l'établissement. Il est question de zone à aménager dans les lycées pour éviter les sorties des élèves dans la journée, les horaires d'entrée et de sortie peuvent être assouplis... Cette tension sécuritaire se heurte à un manque de moyens pour appliquer les consignes, provoquant ainsi des problèmes de fonctionnement et une mise en œuvre très différenciée selon les établissements. La sécurisation des entrées et des sorties des établissements ne peut pas être uniquement de la responsabilité des AED et des CPE. Les collectivités territoriales doivent jouer leur rôle (recrutement d'agents d'accueil) ainsi que les chefs d'établissement. Il n'est pas acceptable que, faute de personnels en nombre suffisant, les AED et les CPE soient obligés de délaisser des fronts éducatifs, tel que l'animation socioculturelle le midi en collège.

Les zones à aménager dans les lycées pour éviter les rassemblements à l'extérieur ont été souvent supprimées par crainte de poursuite dans le cadre de la loi anti-tabac. Le contrôle des sacs génère des files d'attente provoquant des regroupements sur la chaussée... et un climat de suspicion envers les élèves contre-productif. Ces mesures, aussi légitimes soient-elles, doivent être opérationnelles et adaptées et ne peuvent relever de la simple bonne intention ou de l'opération de communication.

Le SNES-FSU alerte sur le caractère anxiogène des exercices PPMS intrusion pour les élèves et les personnels. Les collègues doivent être associés à leur préparation et à leur bilan. Ils doivent pouvoir mener la discussion pour limiter les impacts négatifs et préparer les élèves. Les moyens doivent être donnés pour former les personnels, notamment aux premiers secours.

### **Expérimentation « mixité sociale », éducation prioritaire**

Le constat sur l'accroissement des inégalités de réussite scolaire et le poids de l'origine sociale sur la réussite et les parcours scolaires est largement partagé.

Le SNES-FSU estime que la reconstruction d'un outil comme la carte scolaire, adossé à une relance de la politique de la ville, reste un levier pertinent dans de nombreuses localités pour améliorer la mixité sociale des collèges.

L'expérimentation de secteurs multi-collèges mérite d'être explorée. Mais elle ne doit pas donner lieu à de nouveaux privilèges à l'enseignement privé à l'instar de ce qui a été envisagé un temps en Île et Vilaine. Lutter pour plus de mixité à l'école nécessite d'activer d'autres leviers : revoir les procédures d'affectation des élèves, déterminer les secteurs de recrutement selon des critères multiples (multi-collèges, CSP, transports en commun...), enrichir et diversifier l'offre de formation, repenser la politique d'aménagement des territoires.

Une dizaine de collèges sur les 25 prévus sont concernés par une expérimentation à la rentrée 2016, dont 5 seulement seraient suivis par une équipe scientifique. Un bilan de cette première étape, des raisons des échecs rencontrés est nécessaire.

Le ministère n'a pas mené la discussion promise sur la carte de l'éducation prioritaire en lycée. Le SNES-FSU demande que cet engagement soit tenu et mènera campagne pour que cette carte repose sur des critères nationaux et transparents.

### **Collège 2016 : la réalité de la mise en place de la réforme**

Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abrogation de la réforme collège 2016 et l'ouverture de discussions pour une autre réforme.

Alors que la Ministre persiste dans son déni de la réalité, les premiers retours de l'enquête initiée par le SNES-FSU en cette rentrée confirment ses analyses sur la mise en place de la réforme du collège 2016, et en particulier le poids de la gouvernance locale dans sa mise en œuvre, conséquence délétère de l'autonomie. La désorganisation des établissements est grande avec une multiplication des compléments de service dans le cadre de dotation horaire contrainte avec un nombre importants d'établissements ayant perdu des heures. Le renforcement de la politique d'inclusion avec la volonté parfois affichée de supprimer les classes de Sixièmes SEGPA rajoute à ces dégradations. Les élèves et nos collègues ont, en grande majorité, commencé cette année sans la totalité des manuels du fait d'un financement insuffisant et de l'impossibilité des éditeurs à faire face aux changements de tous les niveaux.

La mise en place de l'AP et des EPI a conduit à une dégradation des emplois du temps et des conditions de travail de nos collègues comme des élèves. Entre le projet Collège 2016 et la réalité de sa mise en place, force est de constater que l'année de luttes portée par le SNES-FSU n'a pas été vaine : les collègues ne se sont rien laissés imposer, alors que les pressions ont été forte de la part du corps d'inspection comme des chefs d'établissement pour la mise en place de l'EIST. Quant aux EPI et à l'AP, les équipes ont refusé de sacrifier les moyens pour mettre en place une interdisciplinarité inopérante pour préserver les conditions de travail des élèves avec des groupes, des dédoublements, des co-interventions disciplinaires.... Reste les LCA dont la situation résume bien la réalité de cette rentrée : une préservation sur le papier dans la majorité des cas, mais avec une baisse des heures et une diminution du nombre de groupes. Au final, cet enseignement est fragilisé et de nombreux enseignant-es de lettres classiques sont en situation de souffrance.

Concernant la vie scolaire, les temps libérés des élèves se multiplient sans que les conditions d'un encadrement éducatif de qualité ne soient mises en place.

D'ores et déjà, le SNES-FSU met en place un observatoire pour mesurer l'effet réel de l'application des réformes dans le second degré, notamment en termes de décalage avec les objectifs affichés. Il appelle les collègues à lui faire remonter toutes les situations, notamment via l'enquête de rentrée, qu'ils vivent dans leur établissement afin d'alimenter cet observatoire.

C'est donc une grande lassitude qui règne dans les collèges et une colère qui gronde devant l'empilement de prescriptions. La mise en place du Livret scolaire unique numérique présentée en cette rentrée continue la mise au pas pédagogique imposée par une hiérarchie qui tente de faire des enseignants de simples exécutants dociles et zélés. Le bilan de fin de cycle 4 en lien avec le DNB tombe dans les mêmes travers que le Livret personnel de compétences avec des discussions sans fin sur les items, leurs validations... Le débat sur l'évaluation est bien plus complexe qu'une opposition stérile note/compétence que veut imposer le Ministère et certaines organisations dans le débat public. Le SNES-FSU appelle les collègues à prendre toute leur place dans les débats sur l'évaluation en faisant prévaloir leur liberté pédagogique, à ne rien se laisser imposer et à refuser de remplir les rubriques concernant les EPI et l'AP du LSUN. Le SNES-FSU mettra à disposition des outils pour mener débat sur l'évaluation et invite les collègues à se saisir de ces questions, quand notre hiérarchie veut imposer une évaluation bureaucratique niant notre professionnalité.

Le SNES-FSU rappelle par ailleurs qu'il participera au comité de suivi de la mise en œuvre des programmes du collège - installé par le ministère - et qu'il exige des comités de suivi académiques.

Le ministère entend mettre en place une attestation des compétences numériques des élèves en fin de cycles 2, 3 et 4. Si un référentiel explicitant les attendus numériques des programmes disciplinaires peut avoir du sens, attester des compétences conduira aux mêmes difficultés et partant au même échec que le B2I. Le SNES-FSU se mandate contre ces attestations.

## **Lycées**

Les déclarations récentes du Président de la République laissent entendre l'imminence d'une réforme du lycée. Pourtant, la synthèse du bilan de la réforme Chatel telle que rédigée par le ministère laisse peu de place au suspens. Il n'y a pas de réforme, seulement de possibles « ajustements » avec la volonté affichée de travailler la continuité avec le cycle 4 du collège. Les bouleversements sont ailleurs car le lycée se transforme sous l'effet de la pression démographique et des nouvelles dispositions sur le redoublement. Une estimation de 48 000 élèves supplémentaires et un afflux mal anticipé en Première, surtout dans la série STMG, font grimper les effectifs par classe.

Quand le décret sur le droit au redoublement invite aux « modalités adaptées de parcours » pour les élèves ayant échoué au bac, cela hypothèque la poursuite d'étude pour ceux qui seraient dispensés de certains cours l'année de terminale et plus généralement participe de la dégradation des conditions d'enseignement. Le SNES-FSU demande que les élèves ayant échoué au Bac soient soumis à l'obligation d'assiduité et repassent l'intégralité des épreuves, tout en gardant la possibilité de conserver la meilleure des deux notes pour l'examen.

L'orientation des élèves se réduit désormais à de la gestion de flux faute de moyens et d'alternative au redoublement désormais quasiment disparu. Le droit au redoublement après échec au bac dans l'établissement d'origine n'est pas garanti dans plusieurs académies, faute de places, au mépris de la loi. Partout, le manque de moyens est criant. Les mobilisations locales de la rentrée ont souvent permis d'obtenir des Rectorats des rallonges de dotations horaires

dans l'urgence et au prix d'ajustements de dernière minute. Tout cela participe de la désorganisation des établissements et de la dégradation des conditions d'enseignements.

Le bilan des réformes sera l'occasion de rappeler les résultats accablants de l'enquête du SNES-FSU sur les séries technologiques, ainsi que son projet pour les lycées.

### **Retraités**

Les retraité-e-s se mobilisent pour la revalorisation des pensions et la défense du pouvoir d'achat mis à mal par les réformes successives, les mesures fiscales spécifiques et taxes nouvelles, le poids des assurances complémentaires, des dépenses contraintes, le difficile accès aux soins, le coût de la perte d'autonomie très insuffisamment pris en compte dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les reports successifs de la date de revalorisation des pensions et le décrochage de plus en plus important des pensions par rapport aux salaires et traitements d'activité rendent indispensable le retour de l'indexation sur le salaire.

Le constat est accablant : déjà plus d'un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Le SNES-FSU dénonce la trop lente mise en œuvre de la loi AVS, pourtant très insuffisante et la non parution des décrets concernant les instances nationale et départementale de la loi.

Le SNES-FSU exige la présence des retraités, par le biais de la FSU, dans les trois instances prévues qui les concernent directement d'autant plus que ce sont les retraités imposables qui financent la loi avec la CASA. Sur la question du référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans la fonction publique d'état, le SNES-FSU dénonce la circulaire qui pousse, notamment les ministères, à exclure la garantie « perte d'autonomie » des offres couplées, à privilégier un système d'options et un financement viager très onéreux. Le SNES-FSU demande que la partie autonomie soit intégrée dans le cahier des charges. Le SNES-FSU appelle à la réussite des actions unitaires, initiées par le groupe des 9 dans la continuité des actions menées tout au long de l'année 2015-2016.

### **Non titulaires**

Le SNES et la FSU appellent à une journée de mobilisation nationale contre la précarité des contractuels de la Fonction publique le 13 octobre. Cette action militante doit permettre de faire apparaître médiatiquement la précarité des non titulaires et mobiliser notre organisation sur cette question. Tous les camarades élus en CCP, responsables de secteur, militants dans les S3 ont vocation à y participer, y compris tous les syndiqués impliqués dans la défense des droits des non titulaires. Le décret n°2016-1171 du 29 août 2016, relatif aux conditions de recrutement, de rémunérations, de formation, d'évaluation et d'exercice des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation a été publié au JO le 31 août 2016. Il acte un certain nombre d'avancées à mettre à notre actif : recrutement pour la durée effective du remplacement, abrogation de la vacance, évolution de la rémunération... Si l'application du décret sur les ORS aux non titulaires a été obtenue, il n'est pas acceptable de restreindre l'octroi de l'allègement de service d'une heure aux seuls agents chargés de fonctions d'enseignement à temps plein, excluant tous les autres.

Le SNES-FSU a combattu l'entretien professionnel par le seul chef d'établissement et obtenu que la double évaluation (administrative et pédagogique) soit appliquée à tous les contractuels d'enseignement d'éducation et d'orientation.

Le SNES-FSU a également obtenu des possibilités d'avancement tous les 3 ans, y compris pour les CDD maintenus auparavant à un indice unique identique dans la majorité des académies : chaque académie doit en effet désormais proposer, après consultation du CTA, une grille de salaire. Nous revendiquons une grille nationale type fondée sur celle élaborée collectivement par le SNES-FSU et remise au ministère, de manière à ce que les conditions de rémunération soient harmonisées sur tout le territoire, conformément à nos mandats de cadrage national pour la gestion et la rémunération des agents non titulaires.

Les recrutements de non titulaires continuent massivement dans le second degré. La prolongation du recrutement « Sauvadet » jusqu'en 2018 sans révision des conditions d'éligibilité ne permettra pas de créer les conditions d'un accès suffisant à la titularisation. Au concours réservé de 2016, sur les 2 000 postes proposés, 4 119 agents se sont inscrits, 1 443 ont été admissibles et seulement 768 sont admis soit environ 18 %.

Le SNES-FSU doit agir de concert avec le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP, pour faire vivre ses mandats de dispense des épreuves théoriques des concours pour les contractuels en CDI ainsi que les plus anciens, et de nomination en stage avec décharge pour permettre une vraie formation, assortie d'une validation selon les conditions en vigueur.

Pour les contractuels en poste ou au chômage, le SNES-FSU considère que le seul critère pour pouvoir se présenter au concours réservé devrait être une ancienneté de quatre ans, à la date de clôture des inscriptions.

La journée du 13 octobre sera l'occasion de revendiquer un plan de titularisation plus ambitieux et une amélioration des conditions d'emploi des non titulaires actuels.

La Rectrice de l'académie de Créteil s'est rendue à l'université d'été de *Teach for France* qui propose un tutorat pour 30 contractuel-le-s recruté-e-s dans cette académie. Le SNES-FSU dénonce ce partenariat qui vise à contourner les

dispositifs publics de formation des enseignant-e-s via un dispositif de tutorat lié au monde de l'entreprise faisant l'apologie du « leadership ».

## **COPsy**

L'année 2016-2017 sera décisive pour les COPsy et les DCIO :

- Le décret de création du nouveau corps doit être publié en Novembre 2016. La concertation est prévue début octobre. Sachant que le décret doit ensuite être soumis au Conseil d'État, le retard pris est très inquiétant.
- L'accélération des fermetures de CIO est alarmante. Les conséquences des regroupements de personnels sont dommageables pour les personnels puisque ceux-ci s'entassent dans un seul CIO au lieu de 2 voire 3, ainsi que pour les usagers. Une journée nationale d'action à déclinaison académique est prévue avant les vacances d'automne centrée sur la dégradation des conditions d'exercice dans tous les CIO.
- La rédaction du nouveau CPRDFOP ainsi que des conventions État/Région est prévue dans toutes les régions avant Décembre. Des contributions FSU sont demandées pour le 15 Septembre dans certaines régions. Il y a donc urgence à produire ces contributions (*cf.* en appui la note rédigée par le secteur COPsy) et à demander des audiences aux recteurs afin que les nouvelles conventions respectent la loi de mars 2014 et n'engagent pas les CIO dans une régionalisation déguisée.
- L'adoption du CRDFOP dans chaque région concerne, outre l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue. Les contributions FSU doivent aussi prendre en compte cet aspect avec pour objectif de convaincre qu'il est nécessaire d'élever le niveau de qualification. La promotion forcée de l'apprentissage, tant par le gouvernements que par les régions, doit être fortement relativisée.

## **Formation des maîtres, recrutement**

Pour la deuxième année consécutive le nombre de stagiaires affectés au niveau national est en diminution. En 2014 14 324 stagiaires étaient affectés dans nos académies, en 2015 11 363 et cette année 10 907. Nous sommes bien au-dessus des 6 319 affectés de 2012 mais cette baisse (-23,8 % par rapport à 2014) ne permettra pas d'améliorer ni les conditions d'étude ou de travail. Certaines disciplines ont toujours beaucoup de mal à attirer des candidats et de nombreux postes sont restés non pourvus : au CAPES 18 % des postes non pourvus en lettres modernes, 70,4 % en lettres classiques, 56,8 % en allemand, 20 % en éducation musicale, 13,9 % en anglais, 21,25 % en mathématiques. Au CAPET 27,8 % des postes non pourvus en sciences et techniques médico-sociales, 34,38 % en sciences industrielles de l'ingénieur option architecture. A l'agrégation 23 % des postes ne sont pas pourvus en lettres classiques, 25,3 % en allemand, 37,5 % en éducation musicale, 34,9 % en mathématiques.

Il faut augmenter le nombre de postes aux concours tout en attirant des étudiants vers nos professions par des pré-recrutements réels qui garantissent aux étudiants des conditions d'études convenables pour préparer les concours sans amputer leur temps de formation comme c'est actuellement le cas dans les académies où sont mises en place des M1 en alternance (Guyane, Versailles pour le 2nd degré) comme avec la généralisation, en Licence, des Étudiants Apprenti Professeur dans certaines disciplines. La ministre multiplie les dispositifs sans en créer un véritablement attractif et garantissant la qualité de la formation.

Contrairement à ce qui est écrit dans la loi de refondation, le gouvernement n'a engagé aucune réflexion sur les pré-recrutements, apte à créer les viviers nécessaires pour faire face aux besoins du second degré dans les années qui viennent.

La diminution des budgets des ESPE pèse sur l'organisation des formations. Le taux d'encadrement du nombre de stagiaires par groupe de formation se dégrade et les ESPE peinent à mettre en place un véritable tutorat.

## **Action**

La grève du 8 septembre a permis de mettre l'éclairage sur les questions du second degré et en particulier l'application chaotique de la réforme en collège. L'impact médiatique a été important même si la participation de la profession à la grève a été faible. Cela doit nous inciter d'une part à continuer à accentuer le travail de rencontre avec les collègues dans les établissements, et d'autre part à occuper le terrain médiatique. A cet effet, le SNES-FSU met en place un observatoire des effets réels de la réforme du collège qu'il s'agit d'alimenter régulièrement et organisera une conférence de presse au premier trimestre en s'appuyant sur les remontées de cet observatoire et sur l'enquête collège. Il doit informer et mobiliser les collègues sur la mise en place du nouveau DNB, source de travail supplémentaire. Concernant le livret scolaire unique numérique, il appelle les collègues à ne renseigner que les éléments qu'ils ont l'habitude de remplir sur les bulletins actuels, en excluant parcours, EPI, parties des programmes traités, etc. Le SNES-FSU soutient et relaie les luttes menées dans les établissements, notamment concernant les questions de rentrée, particulièrement difficiles en lycée du fait de la montée des effectifs.

Le projet de revalorisation des carrières, sur lequel le SNES-FSU a largement informé la profession est une avancée qui va en partie dans le sens de ses revendications. Dans sa communication, ces avancées doivent être valorisées tout

en ne minorant pas les insuffisances et les limites de ces propositions. Le SNES-FSU doit continuer à mobiliser pour obtenir une revalorisation d'ampleur de nos métiers. Dans le cadre des discussions ouvertes sur l'évaluation, le SNES-FSU continuera d'informer et de mobiliser la profession sur les enjeux essentiels. Le SNES-FSU organise à cet effet une consultation rapide afin d'identifier les principaux leviers de mobilisation et ajuster sa stratégie. Les propositions concernant l'évaluation doivent en effet faire l'objet d'une campagne spécifique qui mobilise contre les dangers potentiels de ces projets. En effet, le projet présenté par le ministère peut donner aux hiérarchies intermédiaires un nouvel outil de management. Le SNES-FSU rejette l'instauration de tout bilan professionnel qui serait exigé avant chaque rendez vous de carrière et sera vigilant à ce que le projet d'évaluation ne donne pas un poids supplémentaire au chef d'établissement., en s'écartant du cœur du métier.

Le SNES-FSU invite les personnels à participer à toutes les initiatives qui se tiendront dans le cadre de la lutte contre la loi El Khomri. Dans le cadre de cette lutte, il appelle à se mobiliser le 15 septembre.

Le SNES-FSU appelle à la participation à la journée unitaire de mobilisation le 29 septembre organisée par l'intersyndicale des 9 pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et pour le renforcement et le développement des services (santé, transports, culture, sécurité, etc).

Dans la continuité de l'action organisée l'an dernier, le SNES mobilisera largement les non titulaires dans le cadre de la journée FSU du 13 octobre contre la précarité dans la Fonction Publique.

Le SNES-FSU engage des tournées d'établissements pour faire connaître nos positions, nos revendications, développer la syndicalisation et permettre la construction d'actions d'ampleur. A cet effet, il fournira du matériel sur les questions de carrière et évaluation, collège et lycée.

Au-delà de la résistance pédagogique, le SNES appelle les collègues à la reconquête pédagogique et à être offensifs sur nos métiers pour ne pas être dépossédés de notre expertise professionnelle.

Le SNES-FSU interviendra dans le débat public à l'occasion des élections de 2017 pour faire connaître ses positions, son projet pour la société, le système éducatif, le second degré et ses personnels. Il fera connaître à la profession dans l'US son analyse des projets des différents candidats. Dans ce cadre, il participera au colloque éducation de la FSU le 6 décembre et organisera fin mars une initiative de type colloque destinée, à partir de son projet pour le lycée, à développer sa conception du second degré en général en lien avec la scolarité obligatoire portée à 18 ans. Dans ce cadre, un quatre pages traitant de l'ensemble du second degré (collège, lycée) sera diffusé.